

INDEMNITÉS RELIÉES AU SEMIS DES CULTURES MARAÎCHÈRES

Cas	Culture prévue	Culture semée	Culture ressemée	Date du ressemis (semis) ¹	Type d'indemnité	Détails	Commentaires
1	MSF	s.o.	s.o.	s.o.	PS	Forfaitaire et travaux faits	Même traitement du dossier si une culture non assurée est semée
2	Retiré						
3	MSF	HAF ²	s.o.	Avant ou après la date de fin des semis ou prorogée du MSF (avec ou sans raisons valables)	Aucune	s.o.	Remboursement de cotisation MSF
4	Retiré						
5	MSF	MSF	s.o.	Après la date de fin des semis ou prorogée du MSF	PS	Forfaitaire et travaux faits	MSF est non assurée
6	MSF	MSF	MSF	Avant la date de fin des semis ou prorogée du MSF	TU	Travaux de ressemis	s.o.
7	MSF	MSF	MSF	Après la date de fin des semis ou prorogée du MSF (seuil d'abandon atteint)	AB	Valeur assurée de la superficie abandonnable moins les frais non encourus	Le ressemis du MSF est non assurée
8	MSF	MSF	MSF	Après la date de fin des semis ou prorogée du MSF (seuil d'abandon non atteint)	Aucune	s.o.	Aucun remboursement de cotisation MSF et le ressemis du MSF est non assurée
9a	MSF	MSF	HAF ²	Avant la date de fin des semis ou prorogée du MSF et du HAF (avec raisons valables)	AB (MSF)	Valeur assurée de la superficie abandonnable moins les frais non encourus	Raisons valables : Pénurie de semences ou de plants. Marché non disponible pour les cultures dont les semis sont échelonnés
9b	MSF	MSF	HAF ²	Avant la date de fin des semis ou prorogée du MSF (sans raisons valables)	TU (MSF) Sans maintien de la protection	Travaux de ressemis MSF	s.o.
10	MSF	MSF	HAF ²	Après la date de fin des semis ou prorogée du MSF, mais avant la date de fin des semis ou prorogée HAF (seuil d'abandon atteint)	AB (MSF)	Valeur assurée de la superficie abandonnable moins les frais non encourus	s.o.
11	MSF	MSF	HAF ²	Après la date de fin des semis ou prorogée du MSF, mais avant la date de fin des semis ou prorogée HAF (seuil d'abandon non atteint)	Aucune	s.o.	Aucun remboursement de cotisation MSF
12	MSF	MSF	HAF	Après la date de fin des semis ou prorogée du MSF et du HAF (seuil d'abandon atteint)	AB (MSF)	Valeur assurée de la superficie abandonnable moins les frais non encourus	Culture ressemée non assurée
13	MSF	MSF	HAF	Après la date de fin des semis ou prorogée du MSF et du HAF (seuil d'abandon non atteint)	Aucune	s.o.	Culture ressemée non assurée

N. B. : Ce tableau a été élaboré à partir de l'annexe XIII de la procédure générale d'assurance récolte. Les parties ombragées soulignent les différences applicables aux cultures maraîchères seulement.

¹ Date **de fin des semis** prévue au Répertoire des dates ou date prorogée.

² La culture est assurée si elle répond aux conditions d'admissibilité.